

Version du 4 avril 2019

CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du Pays Vendômois

Fiche-Action n°1-14 : Chaufferie bois des écoles

Dernière date de mise à jour : 17/11/2020

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de La VILLE AUX CLERCS

Nom, prénom, fonction : **Monsieur Bruno DUPRÉ Maire de la commune**

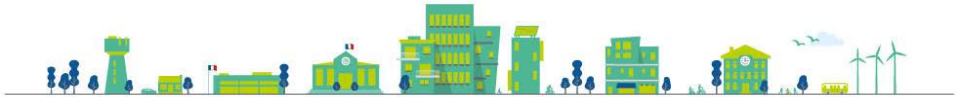
L'action en un mot

L'action consiste à installer une chaufferie fonctionnant à la plaquette bois pour alimenter en chauffage les deux écoles communales et la bibliothèque.

Description détaillée

Suite à une défaillance de la chaudière fioul de l'école primaire, une réflexion a été engagée par le conseil municipal accompagné du conseiller Energie partagé du Pays Vendômois sur son remplacement par une chaudière bois. Une visite d'installations organisée par le Pays et Bois Energie 41 à laquelle ont participé des élus de la Ville aux Clercs a permis de montrer la pertinence de ce type de ce système pour le site des écoles de la commune.

Le conseil municipal a suite à cela décidé de s'engager dans le projet d'installation d'une chaudière bois qui desservira l'école primaire, l'école maternelle et la bibliothèque située à proximité. D'autres bâtiments (restaurant scolaire, salle des associations) situés dans la périphérie pourront aussi être reliés à terme. Pour diminuer le temps et le coût de réalisation, il a été retenu d'installer un module préfabriqué et pré-équipé du système de production de chauffage. Ce module est scindé en deux compartiments : le premier pour héberger la chaudière de 50 kW et le second à usage de silo pour stocker le combustible bois. Un habillage en bardage bois assurera son intégration esthétique. Un réseau de distribution enterré et isolé permettra de desservir en chauffage les 3 bâtiments concernés. La conception de l'installation, du réseau et l'emploi d'un module permettront d'augmenter facilement la capacité de production de chauffage par la simple adjonction d'un autre module.



Le projet permettra de diminuer significativement les charges d'énergie, les charges de maintenance par diminution du nombre d'équipements et évitera la production de 15 tonnes de GES.

Calendrier prévisionnel

L'année 2020 sera consacrée aux demandes d'autorisation d'urbanisme et à la consultation des entreprises. L'aménagement des accès, la réalisation de la plateforme d'accueil du module et son installation sont prévus début 2021 pour une mise en service mi-2021.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La commune de la Ville aux Clercs	Porter le projet de réalisation			
Le Pays Vendômois	Conseiller la collectivité sur les aspects techniques et financiers du projet, flécher le projet sur les dispositifs de financement possibles, accompagner la collectivité sur toute la durée de vie du projet (durant les études préalables, la réalisation et le suivi après mise en service),	En cours		Accompagnement lors de l'analyse des offres entreprises (janvier 2021)
Association Bois Energie 41	Produire une note d'opportunité comme document d'aide à la décision pour la collectivité, accompagner et conseiller la collectivité sur toute la durée de réalisation du projet (études complémentaires, suivi travaux, suivi après mise en service)	En cours		Accompagnement lors de l'analyse des offres entreprises (janvier 2021)
L'Etat	Prendre en charge 29 220 € du coût d'investissement estimé à 149 600 € au titre du contrat de ruralité		Acquis	
l'ADEME et la Région	Prendra en charge 45% du coût d'investissement TTC soit 80 784 €, au titre du contrat d'objectifs territorial porté par le Pays Vendômois	Exercice 2021	En discussion	A valider lors du prochain comité de programmation ADEME/Région
Conseil départemental	Prendra en charge une partie du coût d'investissement (17 952 € espéré soit 12%).	Après notification des entreprises	En discussion	Soumettre le dossier de demande après notification des entreprises.



Budget prévisionnel

Montant total : 149 600 € HT

Description des coûts :

Les dépenses comprennent les coûts d'achat et d'installation du module 'Chaufferie', la création du réseau de distribution, les différents aménagements hydrauliques dans les bâtiments desservis, l'aménagement des accès et la maîtrise d'œuvre.

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022
Etat	DETR pour un montant de 29 220 €		29 220 €	
ADEME et Région	Contrat d'Objectif Territorial porté par le Pays Vendômois. 45% du coût d'investissement		53 856 €	13 464 €
Conseil départemental	Service agriculture, aide aux installations de chaufferies bois (débouchés agricoles).		17 952 €	

Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2019	Objectif 2021
Emissions GES évitées			15 Tonnes
Economie d'énergie			
Création d'emplois			
Puissance chaudière			50 kW
Production annuelle d'énergie	Compteur d'énergie prévu		75 MWh
Surface artificialisée			30 m ²